

Mesures de prévention des maladies infectieuses au lycée Clemenceau

Rappel sur la gestion COVID-19 : la Loi du 30/07/2022 met fin au régime d'exception créé pour lutter contre la pandémie de COVID 19.

A compter de janvier 2023 et conformément aux recommandations du Haut conseil de la Santé Publique (HCSP), l'isolement systématique pour les personnes testées positives au COVID-19 et la réalisation d'un test de dépistage ne sont plus requis.

En revanche, comme toute **maladie à infection respiratoire aiguë**, il reste **fortement recommandé** aux personnes testées positives au COVID-19, ainsi qu'aux personnes ayant été exposées à une personne contagieuse et susceptible de développer la maladie, de respecter les gestes barrières (lavage des mains, gel hydro alcoolique, distance de 1 m, pas de partage du matériel scolaire ni de denrées alimentaires), de se faire tester et d'éviter le contact avec les personnes fragiles. Le port du masque est fortement recommandé mais pas obligatoire.

En ce début de rentrée scolaire, plusieurs cas de covid-19 ont été signalés au lycée. De ce fait, nous vous invitons à munir votre enfant d'une **dotation suffisante de masques (+ des autotests pour les internes)**. Vos enfants peuvent, en cas d'oubli de masque, en demander à la vie scolaire.

L'accès à l'infirmerie, en cas de symptômes ORL, se fera dorénavant avec l'obligation de porter un masque comme cela se fait dans de nombreux lieux de soins (cabinet médicaux et paramédicaux, pharmacies, laboratoires d'analyses, ...).

PRINCIPE DE BASE : toute personne ayant de la fièvre ne doit pas venir au lycée.

Symptômes évocateurs de la COVID-19 :

- **Les plus fréquents** : fièvre de 38°C ou plus, toux, fatigue, perte de l'odorat ou du goût
- **Les moins fréquents** : maux de gorge, maux de tête, courbatures, diarrhée, éruption cutanée, ou décoloration des doigts ou des orteils, yeux rouges ou irrités
- **Signes de graves** : difficultés à respirer ou essoufflement, perte d'élocution ou de motricité, ou état confusionnel, douleur au niveau de la poitrine

Equivalence des températures en fonction de la zone du corps

Températures NORMALES du corps humain

Mesure rectale : 36,6° - 37,8°C	Etat de fièvre si T° ≥ 38°C
Mesure axillaire (sous le bras) : 34,7° - 37,3°C	Etat de fièvre si T° ≥ 37.4°C
Mesure buccale (dans la bouche) : 35,5° - 37,5°C	Etat de fièvre si T° ≥ 37.6°C
Mesure auriculaire (dans l'oreille) : 35,8° - 37,8°C	Etat de fièvre si T° ≥ 38°C
Mesure frontal ou temporal : se référer à votre thermomètre	Etat de fièvre si T° ≥ 37.8°C

Quel thermomètre, comment prendre la température ?

Prendre sa température corporelle permet de déceler l'apparition de fièvre.

On considère qu'une personne a de la fièvre lorsque sa température (rectale) est **supérieure à 38°C le matin ou 38,3°C le soir.**

On peut prendre la température avec plusieurs types de thermomètre :

1- Le thermomètre électronique (entre 6 et 15 Euros)



Mode d'emploi et état de fièvre :

- ☞ Par le rectum : état de fièvre **si température supérieure à 38°C**
- ☞ Par la bouche : état de fièvre **si température supérieure à 37.5°C**
- ☞ Sous l'aisselle : état de fièvre **si température supérieure à 37.3°C**

2- Le thermomètre infrarouge (à partir de 50 Euros pour un thermomètre fiable)



Mode d'emploi et état de fièvre :

- ☞ Par l'oreille : état de fièvre **si température supérieure à 38°C**
- ☞ Sur la tempe : état de fièvre **si température supérieure à 37.8 C**

3- Le thermomètre frontal à cristaux - bandelette (entre 2 et 6 Euros)



ATTENTION : cette méthode manque de précision, c'est pourquoi l'ARS déconseille ce système de prise de température. En effet, en cas de fièvre d'origine infectieuse, la température frontale en surface peut varier en sens inverse de la température corporelle réelle.